

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Accompagner les territoires	S200

La Commission Permanente,

- VU** le règlement n°2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.111117 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020 et 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-4, L1111-9, L1111-10, L1111-11, L1511-1 et suivants, L4211-1, L4221-1 et suivants, L5210-3,
- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L1110-1 et L1424-1
- VU** le Code des transports et notamment les articles L1213-3, L1215-1, L1215-2, L1221-12, L1231-3,
- VU** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L132-6,
- VU** le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants,
- VU** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment son article 1,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- VU** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ;

- VU** la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le SRADDET des Pays de la Loire adopté le 17 décembre 2021 par le Conseil régional et approuvé par le préfet de région le 7 février 2022 ;
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 30 juin 2011 relative à l'approbation du règlement d'intervention du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques, modifiée la délibération du Conseil Régional les 27 et 28 juin 2013, abrogé par la délibération du Conseil régional en dates du 15 et 16 décembre 2022,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le pacte stratégique régional type qui sera conclu entre la Région et chaque intercommunalité, modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le mode opératoire du dispositif régional « Contrat Pays de la Loire 2026 », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026, modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention du « Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 juillet 2013 approuvant le modèle de convention-type d'attribution des subventions relatives au Fonds régional d'Etudes Stratégiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique, pour un montant de dotation de 4 755 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de la

Communauté Urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 9 100 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Nantes Métropole pour un montant de dotation de 17 000 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Perche Sarthois, pour un montant de dotation de 5 062 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne pour un montant de dotation de 1 706 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du PETR Pays Vallée du Loir, pour un montant de dotation de 4 382 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs pour un montant de dotation de 1 409 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 approuvant le règlement d'intervention du Fonds régional de soutien au développement des tiers-lieux,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 22 septembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 4 000 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 22 septembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour un montant de dotation de 200 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 22 septembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Maine Saosnois pour un montant de dotation de 1 467 800 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon pour un montant de dotation de 880 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 février 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Océan Marais de Monts pour un montant de dotation de 429 300 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 février 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour un montant de dotation de 1 116 700 €,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

Au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

Dans le cadre des Contrats Pays de la Loire 2026 :

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE (Loire-Atlantique - 44), figurant en 2.1 - annexe 1.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 2 827 500 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026 avec Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE (Loire-Atlantique - 44).

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté (Maine-et-Loire - 49), figurant en 2.1 - annexe 2.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 952 900 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Baugeois-Vallée (Maine-et-Loire - 49), figurant en 2.1 - annexe 3.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 1 059 400 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Baugeois-Vallée.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Baugeois-Vallée, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Craon (Mayenne - 53), figurant en 2.1 - annexe 4.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 636 900 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Craon.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Craon, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts (Vendée - 85), figurant en 2.1 - annexe 5.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 391 000 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026.

Dans le cadre de l'exécution des Contrats Pays de la Loire 2026 :

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 50 000 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice de la Commune de Campbon figurant en 2.2 - annexe 1.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses de l'action concernée du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon comme indiqué dans le tableau figurant en 2.2. - annexe 1.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 30 000 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice de la Commune de Savennières figurant en 2.2 - annexe 2.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses de l'action concernée du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 2.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 127 540 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole au bénéfice de la Commune de Verrières-en-Anjou figurant en 2.2 - annexe 2.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses de l'action concernée du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 2.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 250 000 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice de la Commune de Gennes-Val-de-Loire figurant en 2.2 - annexe 3.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses de l'action concernée du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire comme indiqué dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 3.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 100 000 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Maine Saosnois (Sarthe - 72) au bénéfice de la Commune de Saint-Vincent-des-Prés figurant en 2.2 - annexe 4.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 36 978 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Maine Saosnois (Sarthe - 72) au bénéfice de la Commune de Mamers figurant en 2.2 - annexe 4.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses des actions concernées du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Maine Saosnois comme indiqué dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 4.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 100 000 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts (Vendée - 85) au bénéfice de la Commune de Notre-Dame-de-Monts figurant en 2.2 - annexe 5.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses de l'action concernée du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts comme indiqué dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 5.

D'ATTRIBUER

une subvention de 267 062 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée - 85) au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie figurant en 2.2 - annexe 6.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses de l'action concernée du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie comme indiqué dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 6.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 50 000 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée - 85) au bénéfice de la Commune de Commequiers figurant en 2.2 - annexe 6.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses de l'action concernée du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie comme indiqué dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 6.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) et l'objectif de le Zéro artificialisation nette :

Dans le cadre des Agences d'urbanismes :

D'ATTRIBUER

une subvention forfaitaire d'un montant de 40 000 €, pour le soutien au programme de travail de l'agence d'urbanisme de la région angevine (AURA) (Maine-et-Loire- 49).

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement pour un montant de 40 000 €.

D'APPROUVER

la convention bilatérale triennale 2024-2026 avec l'AURA figurant en 5.4 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention.

D'ATTRIBUER

une subvention forfaitaire d'un montant de 40 000 €, pour le soutien au programme de travail de l'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) (Loire-Atlantique- 44).

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement pour un montant de 40 000 €.

D'APPROUVER

la convention bilatérale triennale 2024-2026 avec l'AURAN figurant en 5.4 - annexe 2.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention.

D'ATTRIBUER

une subvention forfaitaire d'un montant de 40 000 €, pour le soutien au programme de travail de l'agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN) (Loire-Atlantique- 44).

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement pour un montant de 40 000 €.

D'APPROUVER

la convention bilatérale triennale 2024-2026 avec l'ADDRN figurant en 5.4 - annexe 3.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention.

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) :

Dans le cadre des Conventions en lien avec la démarche Contrat de ville :

D'APPROUVER

le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de Nantes métropole (Loire-Atlantique - 44), figurant en 6.5 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit contrat.

D'APPROUVER

le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE (Loire-Atlantique- 44), figurant en 6.5 - annexe 2.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit contrat.

D'APPROUVER

le Contrat de ville « Quartiers 2030 » d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire- 49), figurant en 6.5 - annexe 3.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit contrat.

D'APPROUVER

le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de Saumur Val de Loire (Maine-et-Loire- 49), figurant en 6.5 - annexe 4.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit contrat.

D'APPROUVER

le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de Cholet Agglomération (Maine-et-Loire- 49), figurant en 6.5 - annexe 5.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit contrat.

D'APPROUVER

le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de Laval Agglomération (Mayenne - 53), figurant en 6.5 - annexe 6.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit contrat.

D'APPROUVER

le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de Le Mans Métropole (Sarthe - 72), figurant en 6.5 - annexe 7.

D'AUTORISER
la Présidente à signer ledit contrat.

D'APPROUVER
le Contrat de ville « Quartiers 2030 » du Pays Sabolien (Sarthe - 72), figurant en 6.5 - annexe 8.

D'AUTORISER
la Présidente à signer ledit contrat.

Dans le cadre du fonds régional de soutien au développement des tiers-lieux :

D'ATTRIBUER
une subvention d'un montant de 6 507 €, à l'association « Ecofolies » située à Sainte-Pazanne (Loire-Atlantique - 44), pour la troisième année de financement du poste de facilitatrice du tiers-lieu, pour un montant subventionnable de 26 027 € TTC dans le cadre de l'affectation votée en autorisation d'engagement par délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2022 et modifiée par délibération de la Commission permanente du 10 février 2023 (opération astre n°2022_07611).

D'AUTORISER
la Présidente à signer la convention correspondante avec l'association Ecofolies, conformément à la convention-type correspondante approuvée par délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021.

D'AUTORISER
la prise en compte des dépenses à partir du 1er mars 2024 pour la troisième année de financement du poste de facilitatrice au bénéfice de l'Association « Ecofolies » située à Sainte-Pazanne.

Dans le cadre d'ajustements administratif et financier liés à des politiques territoriales 2023-2026 :

D'APPROUVER
les modifications proposées dans le cadre d'attributions de subventions au titre telles que figurant en 8.1 - annexe 1.

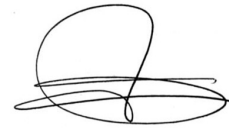
Dans le cadre d'ajustements administratif et financier liés à des dispositifs antérieurs :

D'APPROUVER
les modifications proposées dans le cadre d'attributions de subventions telles que figurant en 8.2 - annexe 1.

D'APPROUVER
la convention modificative n°1 à la convention n°2021_00231 pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale des Communautés de communes de l'Huisne sarthoise et des Vallées de la Brayé et de l'Anille (Sarthe - 72), figurant en 8.2 - annexe 2.

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Isabelle LEROY, Constance NEBBULA, Franck LOUVRIER, Philippe HENRY, Roch BRANCOUR.

REÇU le 04/06/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs